



N°DEL134-2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le **QUATORZE** du mois de **DECEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **8 DECEMBRE 2021**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL DOURTHE – M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – M. Alexis ARRAS – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – M. Vincent MORA – Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – M. Pierre STETIN – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine LAGRASSE – M. Laurent LAFOURCADE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Amine BENALIA BROUCH
Mme Florence PEYSALLE
Mme Isabelle RABAUD FAVEREAU
M. Alain GODOT

Donne pouvoir à :

Mme Martine DEDIEU
Mme Martine LABARCHEDE
Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI
Mme Martine GAY

Conseillers communautaires excusés :

M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Florence PEYSALLE – Mme Isabelle RABAUD FAVEREAU – M. Alain GODOT.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA



OBJET : ACTION SOCIALE – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU GRAND DAX 2021-2025

Madame la Vice-présidente expose,

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la CAF des Landes en date du 22 juin 2020 concernant la stratégie de déploiement des conventions territoriales globales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Communauté d'Agglomération du Grand Dax (CAGD) ont inscrit leur collaboration depuis de nombreuses années à travers la politique d'intervention de la CAF.

Jusqu'alors, la CAF intervenait à travers le Contrat Enfance Jeunesse de l'agglomération. La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a souhaité revoir ce modèle de fonctionnement et a demandé aux CAF territorialisées de créer des Conventions Territoriales Globales (CTG), au niveau intercommunal, qui vont prendre le relais des Contrats Enfance Jeunesse.

La Convention territoriale globale couvre les domaines d'intervention suivants :

- l'accès aux droits ;
- l'accueil de la petite enfance ;
- l'accueil périscolaire et extrascolaire ;
- la jeunesse ;
- le soutien à la parentalité ;
- l'animation de la vie sociale.

La Convention Territoriale Globale entre la Communauté d'agglomération et les communes du Grand Dax et la CAF des Landes :

- s'appuie sur le projet de territoire de la collectivité et résulte d'une analyse partagée des enjeux dans le domaine des services aux familles et de l'accès aux droits,
- intègre les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2019-2024 du Département des Landes,
- s'inscrit dans l'engagement n°1 de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté relatif à « l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ».

Considérant que la CTG a pour finalité le bien-vivre des familles du territoire du Grand Dax, par la création et l'animation de services coconstruits avec les partenaires de terrain et adaptés aux réalités locales et quotidiennes,

Considérant que la signature de la CTG permet aux différents acteurs du territoire de pouvoir percevoir aides et co-financements de la CAF à compter du 1^{er} janvier 2022,



APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE la Convention Territoriale Globale, jointe en annexe, entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et la CAF des Landes pour la période 2021-2025.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et tout document se rapportant à l'exécution de ce dossier.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 14 décembre 2021

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le 16/12/2021

ID : 040-244000675-20211214-DEL134_2021-DE

